



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2023-025

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2023

Sommaire

74_DDSP_Direction départementale de la sécurité publique / SGO

74-2023-01-17-00007 - Arrêté n°DDSP/SGO-001-2023 portant subdélégation de délégation de signature de M. le DDSP de la Haute-Savoie (2 pages) Page 3

74-2023-01-17-00006 - Arrêté n°DDSP/SGO-002-2023 portant subdélégation de délégation de signature de M. le DDSP de la Haute-Savoie (2 pages) Page 6

74-2023-01-17-00005 - Arrêté n°DDSP/SGO-003-2023 portant subdélégation de délégation de signature de M. le DDSP de la Haute-Savoie (2 pages) Page 9

DSDEN 74 /

74-2023-01-31-00009 - Arrêté n°DSDEN/SG/MCBM/2023-0005 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire départementale (4 pages) Page 12

74_DDSP_Direction départementale de la
sécurité publique

74-2023-01-17-00007

Arrêté n°DDSP/SGO-001-2023 portant
subdélégation de délégation de signature de M.
le DDSP de la Haute-Savoie



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction centrale de la sécurité publique

« Direction départementale de la sécurité publique de la Haute-Savoie

Annczy, le 17 janvier 2023

**Le directeur départemental de la sécurité publique
de la Haute-Savoie**

*ARRETE DDSP / SGO N° 001 / 2023
portant subdélégation de délégation de signature
de Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Savoie*

VU le code des marchés publics et les textes subséquents ;

VU le code de justice administrative et notamment ses articles R,414-1 et suivants et R,611-8-2 et suivants ;

VU la loi organique n°2001.692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finance ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements

VU le décret n°2012.1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du Ministre de l'intérieur n° 286 du 24 février 2022 portant nomination de M. Alexandre PETIT commissaire divisionnaire de police, en tant que directeur départemental de la sécurité publique de la Haute Savoie à compter du 14 mars 2022;

VU l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-124 du 23 août 2022 donnant délégation de signature à M. Alexandre PETIT directeur départemental de la sécurité publique de la Haute Savoie,

17, rue des Marquisats
74000 ANNECY
Standard : 04 50 52 32 00
Adresse internet : www.police-nationale.interieur.gouv.fr

1/2

VU le(s) schéma(s) d'organisation financière pour l'exécution territoriale des programmes indiqués ci-après ;

ARRETE

ARTICLE 1– Subdélégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement, en vertu de l'article 4 de l'arrêté préfectoral numéro SGCD/SLI/PAC/2022-124 du 23 août 2022 de M. le préfet de la Haute Savoie, à Mme ABELI Anyssa, secrétaire administrative de classe normale et adjointe à la cheffe du service de gestion opérationnelle de la direction départementale de la sécurité publique de la Haute-Savoie, pour l'engagement juridique et la liquidation des dépenses à hauteur de 3000€.

ARTICLE 2 Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Alexandre PETIT

Le Commissaire divisionnaire de police
Directeur départemental
de la sécurité publique de la Haute-Savoie
Commissaire central d'Annecy

Alexandre PETIT



74_DDSP_Direction départementale de la
sécurité publique

74-2023-01-17-00006

Arrêté n°DDSP/SGO-002-2023 portant
subdélégation de délégation de signature de M.
le DDSP de la Haute-Savoie



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction centrale de la sécurité publique

« Direction départementale de la sécurité publique de la Haute-Savoie

Annecy, le 17 janvier 2023

**Le directeur départemental de la sécurité publique
de la Haute-Savoie**

*ARRETE DDSP / SGO N°002 / 2023
portant subdélégation de délégation de signature
de Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Savoie*

VU le code des marchés publics et les textes subséquents ;

VU le code de justice administrative et notamment ses articles R,414-1 et suivants et R,611-8-2 et suivants ;

VU la loi organique n°2001.692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finance ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements

VU le décret n°2012.1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du Ministre de l'intérieur n° 286 du 24 février 2022 portant nomination de M. Alexandre PETIT commissaire divisionnaire de police, en tant que directeur départemental de la sécurité publique de la Haute Savoie à compter du 14 mars 2022;

VU l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-124 du 23 août 2022 donnant délégation de signature à M. Alexandre PETIT directeur départemental de la sécurité publique de la Haute Savoie,

17, rue des Marquisats
74000 ANNECY
Standard : 04 50 52 32 00
Adresse internet : www.police-nationale.interieur.gouv.fr

VU le(s) schéma(s) d'organisation financière pour l'exécution territoriale des programmes indiqués ci-après ;

ARRETE

ARTICLE 1– Subdélégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement, en vertu de l'article 4 de l'arrêté préfectoral numéro SGCD/SLI/PAC/2022-124 du 23 août 2022 de M. le préfet de la Haute Savoie, à Mme MANENC Fiona, commissaire de la circonscription de sécurité publique d'Annemasse et adjointe au directeur départemental de la sécurité publique de la direction départementale de la sécurité publique de la Haute-Savoie, pour l'engagement juridique et la liquidation des dépenses à hauteur de 5000€.

ARTICLE 2 Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Le Commissaire divisionnaire de police
Directeur départemental
de la sécurité publique de la Haute-Savoie
Commissaire central d'Annecy

Alexandre PETIT

Alexandre PETIT



74_DDSP_Direction départementale de la
sécurité publique

74-2023-01-17-00005

Arrêté n°DDSP/SGO-003-2023 portant
subdélégation de délégation de signature de M.
le DDSP de la Haute-Savoie

Direction centrale de la sécurité publique

« Direction départementale de la sécurité publique de la Haute-Savoie

Annecy, le 17 janvier 2023

**Le directeur départemental de la sécurité publique
de la Haute-Savoie**

*ARRETE DDSP / SGO N°003 / 2023
portant subdélégation de délégation de signature
de Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Savoie*

VU le code des marchés publics et les textes subséquents ;

VU le code de justice administrative et notamment ses articles R,414-1 et suivants et R,611-8-2 et suivants ;

VU la loi organique n°2001.692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finance ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements

VU le décret n°2012.1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du Ministre de l'intérieur n° 286 du 24 février 2022 portant nomination de M. Alexandre PETIT commissaire divisionnaire de police, en tant que directeur départemental de la sécurité publique de la Haute Savoie à compter du 14 mars 2022;

VU l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-124 du 23 août 2022 donnant délégation de signature à M. Alexandre PETIT directeur départemental de la sécurité publique de la Haute Savoie,

17, rue des Marquisats
74000 ANNECY
Standard : 04 50 52 32 00
Adresse internet : www.police-nationale.interieur.gouv.fr

VU le(s) schéma(s) d'organisation financière pour l'exécution territoriale des programmes indiqués ci-après ;

ARRETE

ARTICLE 1– Subdélégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement, en vertu de l'article 4 de l'arrêté préfectoral numéro SGCD/SLI/PAC/2022-124 du 23 août 2022 de M. le préfet de la Haute Savoie, à Mme COULON Anna, attachée d'administration de l'État et cheffe du service de gestion opérationnelle de la direction départementale de la sécurité publique de la Haute-Savoie, pour l'engagement juridique et la liquidation des dépenses à hauteur de 3000€.

ARTICLE 2 Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Le Commissaire divisionnaire de police
Directeur départemental
de la sécurité publique de la Haute-Savoie
Commissaire central d'Annecy

Alexandre PETIT

Alexandre PETIT



DSDEN 74

74-2023-01-31-00009

Arrêté n°DSDEN/SG/MCBM/2023-0005 portant
nomination des représentants de
l'administration et du personnel à la commission
administrative paritaire départementale



Annecy, le 31 janvier 2023

Réf N° SG/MN/22-23
Affaire suivie par : secrétariat général
Tél : 04.50.88.42.04
Mél : ce.dsden74-sg@ac-grenoble.fr
DSDEN 74
7, rue Dupanloup
74040 Annecy Cedex

ARRÊTÉ N°DSDEN/SG/MCBM/2023-0005

Portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la Commission Administrative Paritaire Départementale

**L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie,**

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires dans sa version issue du décret n°2011-183 en date du 15 février 2011 ;

VU le décret n°90-770 du 31 août 1990 modifié relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles ;

VU le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

VU le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

VU l'arrêté n°2022-26 du 05 décembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et l'arrêté n°2022-27 portant nomination des membres du bureaux de vote électronique de la CAPD 74 ;

VU le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire départemental de la Haute-Savoie précitée en date du 8 décembre 2022,

VU l'arrêté n°2022-28 du 25 août 2022 donnant délégation de signature à M. Frédéric BABLON, inspecteur académique, directeur académique des services de l'éducation nationale de Haute-Savoie

Arrête :

Article 1 : Sont nommés membres de la CAPD unique commune aux instituteurs et professeurs des écoles de Haute-Savoie :

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES

M. FUSS Emmanuel, Professeur des écoles classe normale, SE-UNSA
Mme HERETICK Catherine, Professeure des écoles hors classe, SE-UNSA
M. FRANCOIS Jean-Michel, Professeur des écoles classe exceptionnelle, SE-UNSA
Mme BOUNEMOURA Zahia, Professeure des écoles hors classe, SNUipp-FSU
Mme WALTHERT SELOSSE Catherine, Professeure des écoles classe exceptionnelle, SNUipp-FSU
M. DOMERGUE Philip, Professeur des écoles classe normale, SNUipp-FSU
Mme JOURNAUD Corinne, Professeure des écoles hors classe, SNUipp-FSU
Mme BONMARIN Sandrine, Professeure des écoles hors classe, SGEN-CFDT
M. ASSOUS Julien, Professeur des écoles classe normale, SGEN-CFDT
Mme NOGUES Sylvia, Professeure des écoles classe normale, SGEN-CFDT

SUPPLEANTS

Mme RIES Corinne, Professeure des écoles classe normale, SE-UNSA
M. BOVET Clément, Professeur des écoles classe normale, SE-UNSA
Mme MUGNIER Céline, Professeure des écoles classe normale, SE-UNSA
Mme GREPILLAT Tuulikki, Professeure des écoles classe exceptionnelle, SNUipp-FSU
M. PRABONAUD Thomas, Professeur des écoles classe normale, SNUipp-FSU
Mme LECOURTOIS Karelle, Professeure des écoles hors classe, SNUipp-FSU
M. LOMBARD Benjamin, Professeur des écoles classe normale, SNUipp-FSU
Mme BOUYNEAU Sandrine, Professeure des écoles classe normale, SGEN-CFDT
M. ZIBELL Grégoire, Professeur des écoles hors classe, SGEN-CFDT
Mme JORAT Véronique, Professeure des écoles hors classe, SGEN-CFDT

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES

M. BABLON Frédéric, inspecteur académique, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie
Mme BÉBIN-MÉHAULT Marie-Christine, secrétaire générale des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie
M. PETITJEAN Damien, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie
M. MAROT Frédéric, adjoint directeur académique en charge du premier degré des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie
Mme ARRAMBOURG Nathalie, inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'école maternelle
Mme GALLINEAU Sophie inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Saint Gervais les Bains
M. LICITRI Christophe, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Annemasse I
Mme TABURET-LE-GLEDIC Anne, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription d'Annecy Est
Mme FERNANDEZ Armelle, AAE – cheffe de division des ressources humaines de la DSDEN de la Haute-Savoie
Mme MARTIN Chloé, APAE – cheffe de division du service mutualisé de gestion individuelle et financière de la DSDEN de la Haute-Savoie

SUPPLEANTS

Mme REBET Sylvie, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Rumilly
Mme BESSAC Agnès, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Bonneville 2
M. MAYOL Cédric, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Annecy Sud
Mme LECAILLER Morgane, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Bonneville I
Mme SAGET Mireille, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription d'Annemasse II
M. ROEDERER Philippe, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Cluses
Mme GRÉLY Delphine, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription d'Annecy Ouest
M. AUTEM Grégory, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Saint Julien en Genevois
M. FIORELLO Noël, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Thonon les Bains
Mme MONTMÉAS Claudine, AAE – cheffe de division de la vie des élèves de la DSDEN de la Haute-Savoie

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté DSDEN/SG/MCBM/2023-0003 du 13 janvier 2023.

Article 3 : Mme la Secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Frédéric Bablon



